



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 38727

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur l'agrément des assistantes maternelles. L'agrément est délivré par le président du conseil général et la liste est exposée dans les centres de PMI (protection maternelle infantile). En outre, certaines mairies affichent cette liste ce qui est plus facile d'accès en particulier dans les petites communes. Il lui demande, en conséquence d'envisager une obligation d'affichage de la liste des assistantes maternelles agréées dans les mairies.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38727

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3253